

# Responsable de la gestion des carrières et des rémunérations

SOLIDARITÉ  
COLLÈGES  
DÉVELOPPEMENT  
LOCAL  
INFRASTRUCTURES  
ET TRANSPORT  
ÉCONOMIE  
SPORT  
CULTURE  
TOURISME

**Responsable de la gestion des carrières et des rémunérations** applique et gère à partir des dispositifs législatifs et réglementaires l'ensemble des processus de déroulement de carrière et de paie des agents.

## Le métier

Le responsable de la gestion des carrières et des rémunérations est le garant des procédures administratives et statutaires en matière de gestion des ressources humaines. Il encadre une équipe de taille variable et est l'interface avec le personnel, en effet il a un rôle d'information et de conseil auprès des agents. Il est aussi en relation avec les partenaires extérieurs dans le cadre du traitement des dossiers du personnel.

## Les activités

- Gérer un budget
- Gérer la paie
- Gérer des carrières, constituer et gérer un fichier du personnel
- Gérer administrativement le temps de travail
- Informer et conseiller les personnels et encadrants
- Organiser et suivre des commissions administratives paritaires
- Gérer une procédure disciplinaire
- Collecter des données pour un bilan social
- Manager opérationnellement d'un service
- Animer une équipe
- Gérer des ressources humaines
- Effectuer une veille réglementaire relative à la carrière et à la paie
- Gérer des retraites

Le recrutement sur ce métier nécessite l'obtention du concours d'attaché territorial ou de rédacteur territorial.